

Le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises 2023 - 2027

Un Contrat Local de Santé ou CLS, qu'est-ce que c'est ?

Le Contrat Local de Santé (CLS) est la concrétisation d'une **stratégie commune** portée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité pour **mieux répondre aux besoins de santé** de la population d'un territoire.

Outil de proximité qui vise à diminuer les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, il mobilise et implique les acteurs du champ de la santé (*professionnels de santé, structures de santé, secteur médico-social...*) et plus largement **l'ensemble des acteurs** d'un territoire (*cohésion sociale, éducation, petite enfance, urbanisme, emploi, ...*)



Le troisième Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises

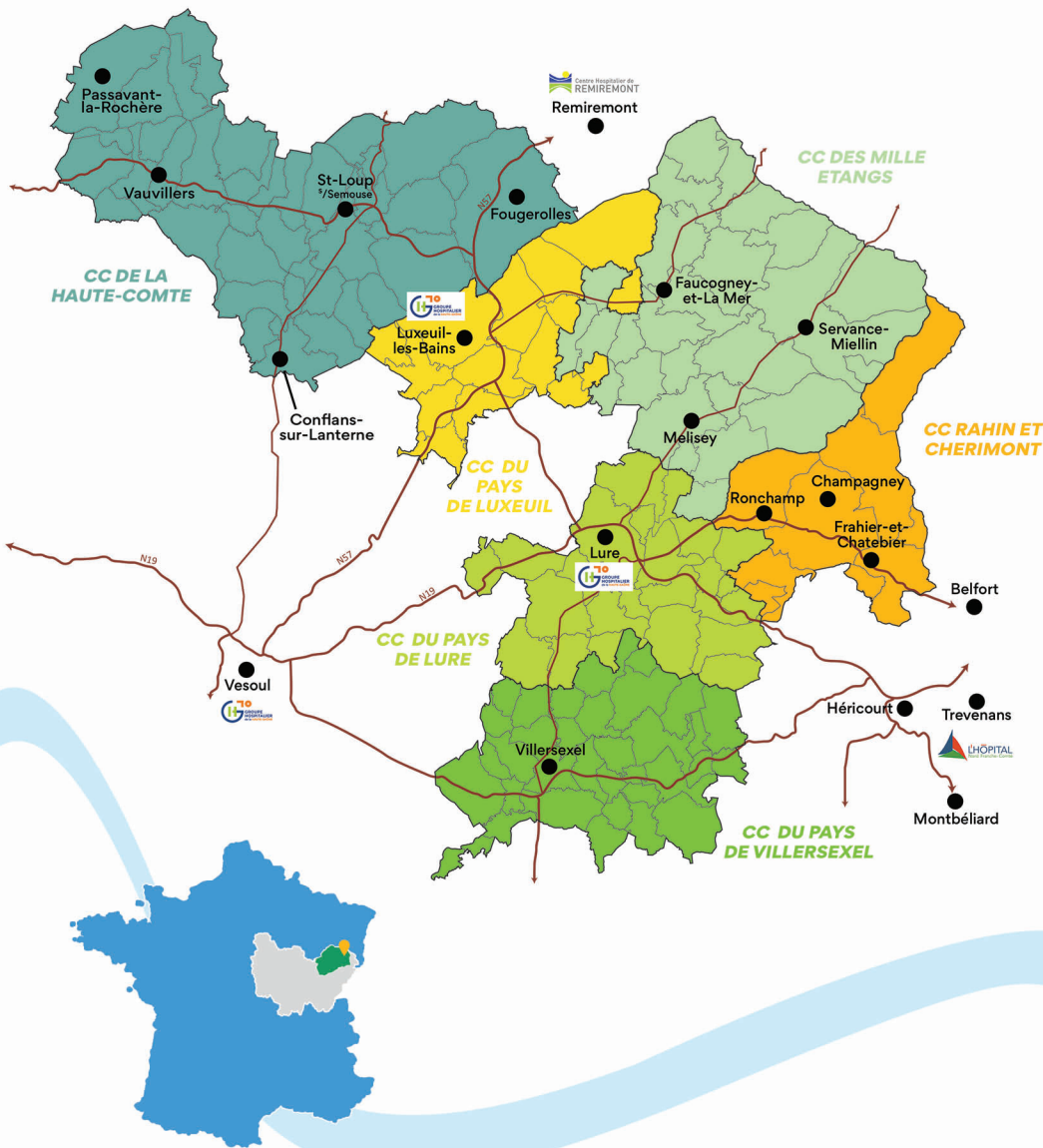
Dès 2009, le Pays des Vosges Saônoises s'est saisi des questions relatives aux enjeux de santé de la population et notamment la présence de professionnels de santé sur son territoire.

La prise en compte de cet enjeu de santé a abouti à la signature d'un 1^{er} Contrat Local de Santé entre 2012-2015, puis d'un 2^{ème} CLS entre 2016-2019, qui s'est poursuivi pendant la période de crise sanitaire.

Dans la continuité de la dynamique impulsée par les différents partenaires et acteurs, l'ARS et le Pays des Vosges Saônoises se sont engagés dans l'élaboration d'un 3^{ème} CLS pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2027.

Le Pays des Vosges Saônoises, c'est :

- un Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) qui fédère 6 communautés de communes
- un territoire de 144 communes et près 80 000 habitants
- un espace de concertation et de mutualisation de moyens
- un projet de territoire qui se décline à travers différentes démarches : Plan climat, élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale, démarche santé, programme LEADER, contractualisation...



CONTACT :

15 rue de la Métairie - 70200 LURE
03 84 30 10 11
www.pays-vosges-saonoises.fr
sante@pays-vosges-saonoises.fr

Le Contrat Local de Santé du Pays des Vosges Saônoises 2023 - 2027

du diagnostic territorial à la définition d'enjeux et d'actions répondant aux réalités des territoires

L'approche retenue pour ce CLS :

Une action sur les différents déterminants de santé (système de soins, conditions socio-économiques et facteurs environnementaux) et auprès des différents acteurs (professionnels de santé, élus, acteurs locaux, habitants ...), une approche transversale, le développement d'une dynamique locale autour d'un réseau de partenaires, une approche évolutive au plus près des enjeux et besoins locaux...

Garantir une offre de soins à la population

AXE 1 : Favoriser l'accès à la santé et renforcer l'attractivité

- Accompagner les futurs professionnels de santé : recherche de stages, informations et suivi de l'installation, ...
- Favoriser l'exercice des professionnels de santé installés.
- Accompagner les collectivités dans leurs projets.

Offrir un environnement favorable à la santé

AXE 3 : Promouvoir un environnement favorable à la santé

- Informer et former aux enjeux de la qualité de l'air intérieur, des polluants, des perturbateurs endocriniens, ...
- Accompagner les politiques publiques favorables à la santé dans une approche «une seule santé».
- Prendre en compte la santé dans les projets locaux.



Agir sur les aptitudes et habitudes de vie de la population

AXE 2 : Renforcer la prévention et améliorer les parcours

- Accompagner les acteurs locaux pour le développement de la promotion et prévention en santé : animation d'un réseau d'acteurs, mise à disposition d'outils, ...
- Mise en œuvre de projets spécifiques autour des « 1 000 premiers jours », de la santé nutritionnelle et à destination du public précaire.

Faciliter et renforcer les liens entre acteurs

AXE 4 : Coordonner, animer et évaluer le CLS

- Un poste de chargé de mission dédié au sein du Pays des Vosges Saônoises pour l'animation du Contrat Local de Santé et l'accompagnement des différents partenaires : collectivités, acteurs locaux, professionnels de santé, ...

Une articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat



Coordination et coopération - Plan d'actions partagé - Communication et valorisation